



Appréciation des risques en zone inondable

- Visites terrain de la MRC sur 35 propriétés riveraines de Pointe-Fortune durant la semaine du 6 au 10 mai 2024

Pointe-Fortune, le 2 mai 2024

Le projet, lancé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), réunit les MRC de Vaudreuil-Soulanges, d'Argenteuil et de Deux-Montagnes.

En partenariat avec les Ministères, la MRC de Vaudreuil-Soulanges participe à une étape importante de ce projet à l'avant-garde de ce qui se fait sur le territoire québécois. Les officiers municipaux de la MRC ont été désignés par le gouvernement du Québec pour prendre des mesures d'élévation autour des bâtiments résidentiels. Ces mesures permettront de déterminer les niveaux d'eau qui pourraient atteindre le bâtiment en période de crue. Le département de la géomatique est chargé de toutes les manipulations de données géospatiales ainsi que de la prise de données sur le terrain.

Plus spécifiquement, le levé topographique sera effectué près des bâtiments résidentiels de la plaine inondable afin de mesurer les élévations du 1^{er} plancher (rez-de-chaussée) et de l'ouverture la plus basse (sous-sol). Ces données vont alimenter un calcul actuariel du risque pour faciliter la prise de décision afin de planifier l'instauration de mesures de mitigation et éviter des inondations.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le service Info territoire au info-territoire@mrcvs.ca

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute autre information au (450) 451-5178 poste 2.

Jean-Charles Filion
Directeur général et greffier-trésorier
Source : Municipalité de Pointe-Fortune